

Autriche

1. Quelles ont été, dans votre pays, les évolutions récentes en matière d'indépendance de la justice?

Mention des procureurs dans la Constitution; incorporation de la loi organique sur le statut des membres du parquet dans la loi organique sur le statut des juges.

Quelles ont été les évolutions en matière de libertés et de droits fondamentaux ?

2. Quels sont les textes qui fondent l'indépendance de la justice et quelle est leur valeur (valeur constitutionnelle, législative, usage, jurisprudence...) ?

Constitution.

Les magistrats ont-ils une pleine liberté de s'associer et/ou de se syndiquer ?

Oui.

Quelle est la proportion de magistrats appartenant à un syndicat ou une association ?

96%.

Existe-t-il plusieurs syndicats ou associations de magistrats ?

Il y a l'Association des juges, celle des procureurs, et la section magistrats du syndicat des services publics. Cette dernière coopère très étroitement avec les deux associations.

3. L'opinion publique a-t-elle le sentiment, pour autant qu'on puisse en juger (sondages, enquêtes d'opinion), que les magistrats sont indépendants ?

Oui.

4. La justice a-t-elle été gravement mise en cause ces dix dernières années ? Si oui, à quelle occasion?

5. Quelle est la part du budget de la justice dans le budget général de l'Etat ? A-t-elle connu des évolutions marquées?

Statut

(Les questions suivantes concernent les magistrats du siège et du parquet)

6. *Recrutement et formation* : a) Quels sont les critères de sélection ? b) Quel est le contenu de la formation des magistrats c) Quelles sont les modalités de première nomination des magistrats ?

7. *Conseil de justice* : Y a-t-il un conseil de justice ou de la magistrature ?

Non.

8. Carrière:

a) Le grade est-il séparé de la fonction ?

La notion de grade est inconnue ici.

b) Quelles sont les règles qui gouvernent, le cas échéant, l'avancement ?

c) Y a-t-il des critères de promotion au mérite ou d'autres critères en-dehors de l'ancienneté ?

d) Existe-il des règles limitant la durée d'exercice dans une fonction et/ou dans un lieu géographique ?

Non.

9. Evaluation : comment les magistrats sont-ils évalués ?

10. Détachement : quelles sont les règles relatives au détachement et au retour dans le corps d'origine (notamment après l'exercice de fonctions politiques) ?

11. Rémunération : quelle est la rémunération des magistrats en début de carrière ?

Droit pénal

12. Le parquet est-il soumis au principe de légalité des poursuites ou a-t-il l'opportunité de ses choix ? Le cas échéant, ces choix sont-ils soumis à un contrôle ?

13. Existe-t-il une politique pénale définie de façon centralisée ? Quelle est l'autorité en charge de cette politique ? Est-elle politiquement responsable ?

14. Y a-t-il une obligation pour les procureurs d'informer les ministres de la justice, même sur des dossiers particuliers ?

Oui.

Existe-t-il des règles visant à protéger la confidentialité ?

15. L'enquête pénale est-elle conduite par un juge d'instruction ou par un procureur ?

Procureur.

16. La police judiciaire est-elle dépendante ou indépendante du ministère public ?

indépendante.

Est-elle obligée de rapporter au procureur toutes les infractions (*notitiae criminis*) dont elle a connaissance ?

17. Les citoyens sont-ils associés à la justice pénale ? (jury, échevinage, juges non professionnels ?)

Oui.

18. Existe-il un système d'aide juridictionnelle pour les pauvres ?

Oui.

Le cas échéant, comment fonctionne-t-il ?

19. Existe-il des autorités spécialisées en certaines matières : lutte contre la corruption, terrorisme, et/ou la criminalité économique et financière, autres ?

Sections spécialisées des grands parquets.

20. Quel est le maximum de peine encourue ?

Prison à perpétuité.

Le nombre de personnes détenues a-t-il évolué ces dernières années ?

oui, augmentation

Responsabilité -Discipline

21. a) Quel est le régime disciplinaire des magistrats (procédure disciplinaire, sanctions encourues ? b) Quelles sont les autorités dont relèvent l'initiative et la poursuite et la décision ? c) Y a-t-il des voies ou moyens de recours contre les décisions en matière disciplinaire ?

22. Les magistrats sont-ils associés à la définition des règles de déontologie ou d'éthique du corps ?

La déontologie est définie par la loi. Les règles d'éthique ont été définies de manière autonome par l'Association des Juges ("Déclaration de Wels", 2007).